



Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur
la protection et l'utilisation des cours d'eau
transfrontières et des lacs internationaux

**Groupe de travail de la gestion intégrée
des ressources en eau**

Dix-septième réunion*

Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation

Dix-septième réunion*

Tallinn, 28–30 juin 2022

**Rapport du Groupe de travail de la gestion intégrée des
ressources en eau et du Groupe de travail de la surveillance
et de l'évaluation sur leur quatrième réunion conjointe****I. Introduction**

1. La quatrième réunion conjointe du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, tous deux créés en vertu de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau), qui marquait le trentième anniversaire de la Convention sur l'eau, s'est tenue à Tallinn et en ligne du 28 au 30 juin 2022¹.

A. Participation

2. Les délégations des pays ci-après ont participé à la réunion : Albanie, Allemagne, Arabie saoudite, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Égypte, Espagne, Estonie, État de Palestine, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Ghana, Grèce, Guinée-Bissau, Hongrie, Iraq, Italie, Jordanie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Maroc, Mexique, Monténégro, Myanmar, Namibie, Niger, Nigeria, Norvège, Ouganda, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sénégal, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Tchèque, Togo, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Viet Nam et Zambie.

* Quatrième réunion conjointe des deux Groupes de travail.

¹ Tous les documents se rapportant à la réunion peuvent être consultés sur une page spéciale du site Web de la Convention sur l'eau (<https://unece.org/WaterConvention30years>).



3. L'Union européenne était également représentée.
4. Ont aussi assisté à la réunion des représentants des organisations internationales suivantes : la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et ONU-Eau.
5. Étaient par ailleurs représentés les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales (ONG), les organismes du secteur privé et les institutions universitaires ci-après : l'Autorité du bassin du Mono, le Centre arabe pour l'étude des zones et terres arides, le Centre international d'évaluation de l'eau, le Centre pour la coopération transfrontière (anciennement, Projet de mise en valeur du lac Peipsi), le Centre régional de gestion des eaux souterraines pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Comité exécutif du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement, la Commission du bassin du lac Tchad, la Commission internationale pour la protection du Danube, la Commission permanente du bassin du fleuve Okavango, la Commission pour la protection de l'environnement marin de la mer Baltique, Earthjustice, EcoPeace Moyen-Orient, l'Équipe nationale iranienne des inventions et de l'innovation/Programme des objectifs de développement durable, Geneva Water Hub, Greenfield Institute of Business, Science and Technology, ICATALIST, l'Observatoire du Sahara et du Sahel, l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Partenariat mondial pour l'eau, le Partenariat mondial pour l'eau-Amérique du Sud, le Partenariat mondial pour l'eau-Afrique centrale, le Partenariat mondial pour l'eau-Kirghizistan, le Réseau international des organismes de bassin (RIOB), le secrétariat de l'Union pour la Méditerranée, Springer Nature, l'Union internationale pour la conservation de la nature, l'Université chinoise de Hong Kong, Shenzhen (Chine), l'Université d'État du Bélarus, l'Université de Chongqing (Chine), l'Université de Karachi (Pakistan), l'Université de Northumbria (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), l'Université de technologie de Tallinn, l'Université estonienne des sciences de la vie, University Student Chamber International, Women for Water Partnership et la Banque mondiale.

B. Questions d'organisation

6. Le Président de la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau, M. Harry Liiv (Estonie), a ouvert la réunion. Les Groupes de travail ont élu M^{me} Heide Jekel (Allemagne) et M. Péter Kovács (Hongrie) Coprésidents du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau pour la période 2022-2024, ainsi que M. Niokhor Ndour (Sénégal) et M^{me} Anna-Stiina Heiskanen (Finlande) en tant que Coprésidents du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation. Les Coprésidents élus des deux Groupes de travail ont ensuite coprésidé la quatrième réunion conjointe.
7. Les deux Groupes de travail ont adopté l'ordre du jour (ECE/MP.WAT/WG.1/2022/1-ECE/MP.WAT/WG.2/2022/1).
8. Les Groupes de travail ont décidé d'appliquer le document « Questions de procédure relatives à la prise de décisions pendant la neuvième session de la Réunion des Parties, découlant des circonstances extraordinaires liées à la pandémie de coronavirus » (ECE/MP.WAT/2021/1), *mutatis mutandis*, aux réunions des Groupes de travail jusqu'à la dixième session de la Réunion des Parties, si ces réunions sont organisées selon des modalités hybrides.
9. Un représentant de l'Ukraine a fait une déclaration concernant l'agression militaire perpétrée contre son pays par la Fédération de Russie et ses incidences sur les ressources en eau. Cette déclaration a été suivie d'une réponse d'un représentant de la Fédération de Russie, et de déclarations de représentants de l'Union européenne et de la Suisse, en soutien à l'Ukraine².

² Les déclarations peuvent être consultées sur le site Web de la réunion.

II. État des ratifications

10. Le secrétariat a informé les participants que la Convention comptait 46 Parties en juin 2022.
11. Plusieurs pays d'Afrique ont fait état de progrès sur la voie de leur adhésion à la Convention sur l'eau, les procédures d'adhésion devant être finalisées d'ici à la fin 2022 :
 - Le représentant du Cameroun a indiqué que l'instrument d'adhésion à la Convention avait été soumis au Président pour signature, après l'approbation par le Parlement en novembre 2021 de la loi relative à l'adhésion à la Convention ;
 - Le représentant de la Côte d'Ivoire a déclaré que le projet de loi relatif à l'adhésion à la Convention avait été approuvé par le Cabinet ministériel en janvier 2022 et soumis au Parlement pour adoption. ;
 - Le représentant de la Gambie a évoqué l'organisation d'un atelier national en décembre 2021. Conséquemment, le Cabinet a approuvé en janvier 2022 l'adhésion aux deux conventions mondiales sur l'eau des Nations Unies. La Délégation de l'Union européenne en Gambie a contribué au financement d'actions de sensibilisation du Parlement visant à faciliter l'approbation ;
 - La représentante de la Namibie a fait savoir qu'un atelier national s'était tenu en mai 2022 et que le projet d'adhésion serait soumis au Cabinet pour approbation, puis au Parlement pour aval ;
 - Le représentant du Niger a réaffirmé l'intérêt de son pays à adhérer à la Convention, et précisé que la prochaine étape du processus était l'examen du projet de loi relatif à cette adhésion par le Cabinet et le Parlement.
12. Les représentants de l'Ouganda et de la Zambie ont signalé la création de comités nationaux chargés de piloter et de suivre le processus d'adhésion. Le représentant de l'Ouganda a également précisé qu'un atelier national avait été organisé en février 2022 et que l'adhésion était prévue pour mars 2023. Pour sa part, le représentant de la Zambie a mentionné l'organisation d'un atelier national en mai 2022 et la soumission d'un mémorandum du Cabinet sur l'adhésion en décembre 2022.
13. Le représentant de la République dominicaine a relaté l'organisation prévue d'un atelier national sur la Convention avec l'appui du secrétariat, et la soumission planifiée du projet d'adhésion à la Cour constitutionnelle et au Congrès pour approbation.
14. Le représentant de l'Iraq a fait savoir que le Président de son pays avait signé l'instrument d'adhésion et procédé à son dépôt auprès de la Section des traités de l'ONU. Un comité interministériel a été mis en place pour assurer le suivi de toutes les activités menées au titre de la Convention.
15. Le représentant du Burkina Faso a indiqué qu'un atelier national serait organisé avec le soutien des organes créés en application de la Convention, comme requis dans la lettre officielle d'intérêt adressée au secrétariat en octobre 2021.
16. Le représentant du Nigéria a fait état de l'organisation, sur la base de ressources financières nationales, de six ateliers sous-régionaux destinés à mieux faire connaître la Convention, ainsi que d'un atelier national prévu en juillet 2022. Le processus d'adhésion devrait être finalisé d'ici le mois de mars 2023.
17. La représentante du Ghana a félicité ses concitoyens, en l'occurrence le Bénin, le Burkina Faso et le Nigeria, pour les progrès réalisés sur la voie de l'adhésion. Elle a confirmé que le Ghana était toujours prêt à apporter son soutien et à partager son expérience.
18. Le représentant de l'Union européenne a salué les pays sur le point d'adhérer à la Convention. Il a réaffirmé l'engagement de son organisation à soutenir davantage la Convention sur l'eau au cours de la période 2022-2024 et a encouragé les pays intéressés à faire part au secrétariat de leurs besoins en matière d'assistance technique et juridique. Il a informé les participants d'une initiative phare de coopération dans la gestion des eaux transfrontières pour l'Afrique, qui viendrait compléter le dispositif de la Convention.

19. Le représentant de l'Azerbaïdjan a souligné le rôle déterminant joué par la Convention dans l'amélioration de la gouvernance nationale et de la coopération transfrontière après l'adhésion. Le représentant de l'État de Palestine a insisté sur le rôle de la plateforme de la Convention pour faciliter l'échange d'informations entre les pays.

20. Les Groupes de travail :

- a) Ont salué l'intérêt croissant suscité par la Convention sur l'eau et les progrès significatifs réalisés en matière d'adhésion par un grand nombre de pays de diverses régions ;
- b) Ont invité les pays sur le point d'adhérer à finaliser le processus dans les meilleurs délais ;
- c) Ont encouragé d'autres pays à démarrer leurs procédures nationales d'adhésion ou à aller de l'avant si cette procédure est déjà en cours.

III. Amélioration de la connaissance de la Convention, augmentation du nombre des adhésions à cet instrument et renforcement de l'application des principes qui y sont énoncés grâce à la coopération

A. Renforcement des capacités de mise en œuvre de la Convention et appui aux processus nationaux en vue de l'adhésion

21. Le représentant de l'une des Parties chefs de file (Ghana) pour les activités a rendu compte des actions menées avec les Parties et les partenaires pour renforcer les capacités et mieux faire connaître la Convention aux niveaux mondial, régional et national, parmi lesquelles :

- Des séances et des manifestations organisées dans le cadre de la huitième Semaine africaine de l'eau et de l'assainissement (en mode virtuel, du 22 au 26 novembre 2021) et du neuvième Forum mondial de l'eau (Dakar, du 22 au 27 mars 2022) ;
- Des contributions à des séances de formation et des cours en ligne portant sur la coopération dans la gestion des eaux transfrontières et sur le droit international de l'eau ;
- Le soutien aux initiatives régionales (avec le concours d'organisations régionales et d'organismes de bassin) visant à promouvoir la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et à renforcer les capacités requises pour adhérer à la Convention et la mettre en œuvre ;
- Le soutien aux processus nationaux d'adhésion à la Convention.

22. Le représentant du Sénégal a fait savoir que la coopération transfrontière, l'un des principaux thèmes du neuvième Forum mondial de l'eau, avait suscité une attention politique de haut niveau. Il a par ailleurs souligné le lancement, lors de ce Forum, du Plan d'action de Dakar pour les bassins des fleuves, lacs et aquifères : cette initiative conjointe de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Sénégal (OMVS), de l'Organisation pour la Mise en Valeur de la Gambie (OMVG), de la Confédération suisse, du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) et de la Convention sur l'eau encourage les pays à adhérer aux deux conventions mondiales sur l'eau. La coopération dans le domaine des eaux transfrontières a occupé une place importante dans ce Forum et notamment dans la Déclaration de Dakar, qui encourage le renforcement de la coopération transfrontière.

23. Le représentant de l'OMVS a précisé que son organisation continuerait à promouvoir les conventions mondiales sur l'eau et à aider les pays de son bassin à y adhérer, tout en intensifiant les efforts nécessaires après les retards engendrés par la pandémie de COVID-19.

24. La représentante du Togo a expliqué que son pays avait adhéré à la Convention en septembre 2021 parce qu'il partageait la plupart de ses eaux avec les pays voisins. Depuis

lors, le Togo avait organisé un atelier multipartite (Lomé, 10-11 février 2022) en vue d'élaborer une stratégie de mise en œuvre de la Convention.

25. Le représentant du Partenariat mondial pour l'eau a signalé que son organisation avait contribué à plusieurs ateliers régionaux et dialogues en ligne visant à promouvoir la Convention, notamment en Amérique centrale.

26. Le représentant du RIOB a réaffirmé l'importance du Plan d'action de Dakar pour les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères, précisant que tous les pays souhaitant adhérer et soutenir le Plan étaient les bienvenus et contribueraient ainsi à mobiliser un appui politique en vue de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 (New York, 22-24 mars 2023).

27. Un représentant de l'Estonie a fait état de problèmes urgents liés aux eaux transfrontières et au défi que représentait la mise en œuvre d'actions conjointes concrètes. Il a souligné que les organismes de bassins fluviaux jouaient un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la Convention et la coordination intersectorielle de la coopération transfrontière pour résoudre les différents problèmes liés à la gestion de l'eau.

28. Les Groupes de travail :

a) Ont réaffirmé leur volonté de soutenir les processus d'adhésion par une assistance technique et juridique, y compris par la mise en commun des compétences des Parties pour la mise en œuvre ;

b) Ont accueilli avec satisfaction l'assistance fournie par les Parties en matière d'adhésion à la Convention ;

c) Ont remercié les donateurs pour les ressources apportées à l'appui des activités de promotion des conventions mondiales sur l'eau, ainsi que les Parties chefs de file et le Bureau pour l'impulsion politique qu'ils avaient donnée ;

d) Se sont félicités du soutien des organisations mondiales et régionales et des organismes de bassin, y compris le système des Nations Unies, à la sensibilisation et au renforcement des capacités en vue de l'adhésion et de la mise en œuvre des conventions mondiale sur l'eau ;

e) Ont invité les pays et les partenaires à utiliser et à promouvoir la nouvelle publication *La Convention sur l'eau : 30 ans d'effets positifs et de réalisations sur le terrain*³ dans leurs activités, y compris dans les processus nationaux d'adhésion.

B. Appui à l'élaboration d'accords et à la création d'organes conjoints

29. Le secrétariat a fait le point sur les activités menées pour favoriser l'élaboration d'accords au niveau des bassins et des régions et la création d'organes conjoints, notamment par la promotion et l'application du *Guide pratique pour l'élaboration d'accords ou d'autres arrangements pour la coopération en matière d'eau transfrontalière* (Guide pratique)⁴. Les activités futures proposées pour la période 2022-2024 ont également été présentées.

30. Le représentant de la Guinée-Bissau a rendu compte de l'avancement des travaux dans le bassin aquifère sénégal-mauritanien, dont la signature en septembre 2021 d'une déclaration ministérielle⁵ entérinant une vision commune et un projet régional destinés à établir un cadre juridique et institutionnel pour la coopération transfrontière dans le bassin. Le représentant de la Commission du bassin du lac Tchad a fait état du soutien apporté par la Convention au débat régional entre le Tchad et le Cameroun à propos de l'accord de bassin de la rivière Logone et a demandé une assistance supplémentaire

³ Publication des Nations Unies, ECE/MP.WAT/69.

⁴ Publication des Nations Unies, Numéro de vente : E.21.II.E.8.

⁵ Voir www.internationalwaterlaw.org/documents/regionaldocs/Senegal-Mauritanian_Aquifer_Basin_Declaration-Fr.pdf.

31. Un représentant de la Zambie a informé les participants des projets visant à élaborer un accord pour la rivière Luapula, partagée avec la République démocratique du Congo, et a demandé le soutien des organes créés en application de la Convention à cet effet.

32. Le représentant de la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement a fait le point sur l'élaboration de directives régionales pour la gestion des eaux transfrontières en Amérique centrale et sur le soutien apporté par la Convention grâce à son Guide pratique.

33. Le représentant du Niger a demandé l'inclusion du bassin du fleuve Niger dans la liste des candidats à la réalisation de projets au niveau des bassins pour soutenir l'élaboration d'accords et le renforcement des institutions.

34. La représentante de l'organisation Women for Water Partnership a encouragé la promotion simultanée de la Convention sur l'eau et de la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, ainsi que le renforcement de la participation des ONG. Le représentant du Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée a proposé d'aider la Convention dans ses actions de sensibilisation des États membres de l'Union, afin de mieux en faire connaître les avantages et d'encourager les adhésions.

35. La Secrétaire a précisé qu'à la demande des Parties ou d'autres pays la Convention était en mesure d'appuyer les étapes initiales de l'établissement de la coopération.

36. Les Groupes de travail :

a) Se sont félicités des progrès accomplis dans les divers projets soutenant l'élaboration d'accords et la mise en place d'organes communs, notamment par l'application du *Guide pratique pour l'élaboration d'accords ou d'autres arrangements pour la coopération en matière d'eau transfrontalière* ;

b) Ont encouragé les pays, les organismes de bassin intéressés et les partenaires à utiliser et à diffuser le *Guide pratique pour l'élaboration d'accords ou d'autres arrangements pour la coopération en matière d'eau transfrontalière* afin de promouvoir l'élaboration d'accords, la mise en œuvre des conventions mondiales sur l'eau et la réalisation de la cible 6.5 des objectifs de développement durable (ODD).

C. Comité d'application

37. La Vice-Présidente du Comité d'application, M^{me} Dinara Ziganshina, a informé les Groupes de travail des résultats de la quatorzième réunion du Comité (Genève, 24-25 février 2022)⁶. Au cours de cette réunion, le Comité a examiné avec l'Albanie et le Monténégro les progrès accomplis par ces pays dans la mise en œuvre des conseils juridiques et techniques qui leur avaient été fournis par le Comité dans le cadre de la procédure consultative WAT/IC/AP/1⁷. Il a exhorté les pays à entamer une coopération pratique concernant la collecte de données et d'informations, la gestion commune ou coordonnée des activités de surveillance et du traitement des données, et a détaillé les mesures spécifiques à prendre⁸.

38. Le représentant de l'Albanie a informé les Groupes de travail que son pays et le Monténégro avaient finalisé la création d'un groupe de travail technique conjoint, dont la première réunion s'est déroulée le 26 mai 2022 à Tamara, en Albanie, pour discuter des missions et des étapes à venir. Ce groupe a également convenu de l'établissement d'un protocole d'échange d'informations. Une visite sur le terrain des petites centrales hydroélectriques de la région a été organisée dans le cadre de la réunion. Le représentant du Monténégro, comme celui de l'Albanie, a jugé positifs les résultats de cette première réunion du Groupe de travail technique conjoint, et a fait état de la nécessité d'un projet commun capable d'aider ces pays à harmoniser leurs méthodologies de surveillance et à améliorer la qualité des données.

⁶ ECE/MP.WAT/IC/2022/2.

⁷ ECE/MP.WAT/IC/2021/1, annexe.

⁸ ECE/MP.WAT/IC/2022/2, par. 9.

39. M^{me} Ziganshina a rendu compte d'une discussion entre le Comité d'application et la Banque mondiale sur des questions spécifiques de mise en œuvre du droit international de l'eau s'agissant du financement de projets relatifs aux eaux transfrontières. Le Comité s'est également entretenu avec le Comité d'examen du respect des dispositions du Protocole sur l'eau et la santé à propos des procédures et des modalités de travail.

40. M^{me} Ziganshina a par ailleurs indiqué qu'en février 2022, le secrétariat avait demandé l'aide du Comité pour répondre aux questions de plusieurs pays d'Amérique latine concernant le rapport entre la soumission d'un différend à la Cour internationale de Justice et les éventuelles conséquences d'une adhésion à la Convention. Le Comité a préparé ses réponses à ces questions, qui figurent dans le rapport du Comité d'application⁹.

41. Les Groupes de travail :

a) Ont salué les progrès accomplis dans le cadre de la première procédure consultative menée par le Comité d'application ;

b) Ont invité les Parties et autres acteurs à solliciter l'aide, le soutien et la contribution du Comité pour résoudre les problèmes de mise en œuvre et de respect de la Convention, par exemple en recourant à la procédure consultative ;

c) Se sont félicités de l'appui fourni par le Comité au Secrétariat pour répondre aux questions des pays non-Parties désireux d'en savoir plus sur la Convention et d'y adhérer.

IV. Appui à la surveillance, à l'évaluation et aux échanges d'informations dans les bassins transfrontières

42. Les coprésidents du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation ont présenté les résultats de la réunion d'experts consacrée à la surveillance, à l'évaluation et à l'échange de données (Genève, 13-14 avril 2022) et ont exposé le projet *Updated Strategies for Monitoring and Assessment of Transboundary Rivers, Lakes and Groundwaters* (ECE/MP.WAT/WG.1/2022/INF.2-ECE/MP.WAT/WG.2/2022/INF.2) ainsi que l'avant-projet de la nouvelle publication intitulée *Bonnes pratiques et enseignements tirés des échanges de données transfrontières* (ECE/MP.WAT/WG.1/2022/INF.3-ECE/MP.WAT/WG.2/2022/INF.3).

43. Sur un plan général, les participants ont salué les progrès accomplis dans la préparation des deux publications. Le représentant de l'Autriche a souligné l'importance d'une base juridique solide et d'un financement à long terme pour la surveillance, l'évaluation et l'échange de données dans les bassins transfrontières, des aspects bien pris en compte dans les stratégies actualisées. Le représentant de la Macédoine du Nord a mis en avant deux exemples susceptibles d'être inclus dans la publication sur les bonnes pratiques : l'amélioration progressive des échanges d'informations dans le bassin du Drin et le développement d'un réseau transfrontière de surveillance des eaux souterraines dans l'aquifère alluvial transfrontière du lac Skadar/Shkoder et du delta de la Buna/Bojana. La représentante de la Finlande s'est félicitée de l'actualisation des Stratégies en rapport avec les développements technologiques et l'expérience mondiale. Elle a également salué l'attention accrue portée aux eaux de transition et aux eaux côtières, ainsi que la tendance positive concernant les bases de données partagées et les politiques de données ouvertes reflétée dans les stratégies actualisées. Selon le représentant de la Commission du bassin du lac Tchad, les Stratégies actualisées répondront parfaitement aux besoins de la plupart des organismes de bassin. Les représentants du Tchad et du Niger ont souligné que les organismes de bassins fluviaux jouaient un rôle important dans la collecte et la validation des données mais qu'ils pâtissaient souvent d'un manque de soutien technique.

44. Le représentant du Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines a suggéré que la spécificité de l'évaluation des eaux souterraines soit davantage mise en évidence dans les Stratégies actualisées de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, des lacs et des eaux souterraines transfrontières. Dans la nouvelle publication sur les

⁹ ECE/MP.WAT/IC/2022/2, annexe.

bonnes pratiques, il propose d'insister davantage sur l'interprétation réelle des données relatives aux eaux souterraines, au-delà de l'importance accordée à l'échange de données.

45. Le représentant du Maroc a suggéré de prêter une attention particulière à l'emploi des termes « données » et « informations » dans les Stratégies mises à jour, soulignant que « données » est plus explicite qu'« informations ». En réponse à une question de la représentante de la Namibie, les délégués ont échangé leurs expériences sur les politiques de données ouvertes et l'utilisation des données collectées sur la base de financements publics.

46. Le représentant du Centre international d'évaluation de l'eau a indiqué que son organisation souhaitait accueillir en Asie centrale un atelier régional pour partager les expériences et discuter des bonnes pratiques en matière d'échanges de données transfrontières. Il a invité les partenaires potentiels à soutenir un tel événement. La représentante du Chili a fait part de l'intérêt de son pays pour partager et tirer parti des expériences de surveillance et d'évaluation, déclarant que son pays était prêt à accueillir un symposium régional sur les eaux transfrontières en Amérique latine en 2023.

47. Les Groupes de travail :

a) Ont invité les pays et les organisations à formuler des observations écrites à propos du projet *Updated Strategies for Monitoring and Assessment of Transboundary Rivers, Lakes and Groundwaters* (ECE/MP.WAT/WG.1/2022/INF.2-ECE/MP.WAT/WG.2/2022/INF.2) et à les transmettre au secrétariat avant le 31 août 2022 ;

b) Ont chargé le secrétariat, en consultation avec les Parties chefs de file, d'intégrer les observations reçues, de finaliser la publication de *Updated Strategies for Monitoring and Assessment of Transboundary Rivers, Lakes and Groundwaters*, et d'assurer sa traduction et son impression en anglais, arabe, espagnol, français et russe ;

c) Ont accueilli avec satisfaction l'avant-projet de la publication *Bonnes pratiques et enseignements tirés des échanges de données transfrontières* (ECE/MP.WAT/WG.1/2022/INF.3-ECE/MP.WAT/WG.2/2022/INF.3) ;

d) Ont invité les pays et les organisations à soumettre des cas selon le modèle avant le 31 octobre 2022 ;

e) Se sont félicités de l'intérêt du Centre international d'évaluation de l'eau pour l'organisation en Asie centrale d'un atelier régional visant à recueillir les bonnes pratiques et les enseignements tirés en matière d'échanges de données transfrontières ;

f) Ont encouragé d'autres pays et organisations régionales à manifester leur souhait d'organiser ou d'accueillir des ateliers régionaux dans le domaine du programme.

V. Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion des ressources en eau à tous les niveaux

A. Appui aux dialogues et évaluations intersectoriels au moyen de l'approche fondée sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes

48. Un représentant de la Finlande, s'exprimant au nom du Président de l'Équipe spéciale des interactions entre les domaines de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des écosystèmes, a exposé les activités en rapport avec ces interactions qui sont planifiées pour la période 2022-2024. Il a également rendu compte de l'état d'avancement de certaines actions, notamment :

- La diffusion d'un inventaire des solutions et investissements fondés sur les interactions à l'occasion de divers événements¹⁰ ;

¹⁰ Voir *Solutions et investissements fondés sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes : Synthèse des expériences acquises dans des bassins transfrontières* (Publication de l'ONU, ECE/MP.WAT/66).

- La finalisation d'un projet fondé sur les interactions en Europe du Sud-Est (2019-2021, mis en œuvre avec le Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée et financé par l'Agence autrichienne de développement ;
- La préparation d'un projet en Asie centrale (2023-2027), piloté par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination de l'utilisation des ressources en eau de l'Asie centrale. Ce projet sera financé par le Fonds IKI, qui relève de l'Initiative internationale pour le climat créée en partenariat avec le gouvernement allemand ;
- La promotion de la coopération en matière d'eaux transfrontières et de l'approche par bassin¹¹ parmi les acteurs des secteurs de l'énergie et du climat et du secteur privé (dont des partenaires tels que le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, la Division de l'énergie durable de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique).

49. La représentante de la Bosnie-Herzégovine a présenté la feuille de route pour la gestion des interactions dans le bassin de la Drina, dont une déclaration commune exposant la volonté politique des pays riverains et reflétant leurs priorités, notamment la mise en œuvre du Programme vert pour les Balkans occidentaux. L'oratrice a souligné la nécessité de mettre en place un organe de coordination pour la coopération des interactions dans le bassin de la Drina.

50. Le représentant du Tchad a évoqué une directive relative aux interactions, qui sera annexée à la Charte de l'eau du bassin du Niger et qui était en cours d'élaboration par les pays via l'Autorité du bassin du Niger, avec le soutien de l'Agence allemande pour la coopération internationale. Le secrétariat de la Convention sur l'eau a contribué aux ateliers de consultation nationaux pertinents.

51. Un représentant du Kazakhstan a rappelé le développement d'une coopération eau-énergie en Asie centrale, soulignant la pertinence du soutien de la CEE dans la région ainsi que l'importance et l'opportunité du prochain projet de l'Initiative internationale pour le climat. Le représentant du Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination de l'utilisation des ressources en eau de l'Asie centrale a rendu compte de la session consacrée aux interactions lors de la deuxième Conférence internationale de haut niveau sur la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable », 2018-2028 (Douchanbé, 6-9 juin 2022). Il a souligné par ailleurs l'importance des travaux techniques à mener dans le cadre du nouveau projet de l'Initiative internationale pour le climat en Asie centrale, basés sur les travaux antérieurs des organes créés en application de la Convention et de la CEE dans la région.

52. Un représentant de la Division de l'énergie durable de la CEE a fait rapport sur la coopération avec la Convention sur l'eau, en particulier en Asie centrale, dont la collaboration dans l'organisation du Forum international sur l'innovation et la modernisation dans les domaines de l'énergie et de l'eau en Asie centrale (Almaty, Kazakhstan, 1-3 novembre 2021).

53. Un représentant de la Finlande a souligné l'importance d'établir des liens entre le travail sur les interactions et la paix, les questions humanitaires et le développement, afin de « parler le langage » des diplomates des affaires étrangères.

54. Le représentant du Niger a illustré l'expérience de son pays dans l'application d'une approche fondée sur les interactions afin de renforcer la résilience de la population locale et de stimuler l'économie.

¹¹ Voir *Towards Sustainable Renewable Energy Investment and Deployment: Trade-offs and Opportunities with Water Resources and the Environment* (publication des Nations Unies, ECE/ENERGY/127).

55. Le représentant de la République-Unie de Tanzanie a mentionné l'élargissement de la coopération intersectorielle dans son pays en raison des sécheresses et afin de lutter contre les changements climatiques.

56. Les Groupes de travail :

a) Ont encouragé les pays impliqués dans des projets fondés sur les interactions à tirer parti des résultats des évaluations des effets des interactions lors de l'élaboration de leurs politiques et de leurs interventions, à étudier les possibilités d'opérationnalisation des solutions et des investissements fondés sur les interactions, et à mobiliser des ressources pour les mettre en œuvre, en collaboration avec d'autres secteurs ;

b) Ont invité les partenaires à appliquer la méthodologie d'évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières ;

c) Ont invité les pays à utiliser et à diffuser les publications *Solutions et investissements fondés sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes : Synthèse des expériences acquises dans des bassins transfrontières* (ECE/MP.WAT/66) et *Towards Sustainable Renewable Energy Investment and Deployment: Trade-offs and Opportunities with Water Resources and the Environment* (ECE/ENERGY/127).

B. Promotion de la gestion intégrée des ressources en eau dans les bassins transfrontières

57. Le représentant d'une des Parties chefs de file (la Slovaquie) a rendu compte des activités en cours et prévues, en particulier la préparation de l'atelier mondial sur la gestion « de la source à la mer » (Genève, 14-16 décembre 2022), sous la houlette des Parties chefs de file (Estonie et Slovaquie) et de plusieurs partenaires dont le Programme des Nations Unies pour l'environnement/Plan d'action pour la Méditerranée, l'Institut international de l'eau de Stockholm, le Partenariat mondial pour l'eau et le Fonds pour l'environnement mondial. Cet atelier mondial est destiné à renforcer les interconnexions « de la source à la mer » dans le contexte de la coopération dans la gestion des eaux transfrontières, notamment en examinant comment cette coopération transfrontière pourrait, dans le cadre de la Convention sur l'eau et au-delà, contribuer à protéger les environnements côtiers et marins. L'atelier pourrait permettre d'améliorer la compréhension de l'approche, de faciliter l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, et de discuter et recenser les activités et besoins futurs.

58. Le représentant de la Slovaquie a également souligné l'importance de la collaboration transfrontière sur la problématique « de la source à la mer » dans la réalisation de plusieurs ODD, notamment l'objectif 6 (Eau propre et assainissement), l'objectif 14 (Vie aquatique) et l'objectif 15 (Vie terrestre). Il a rendu compte de l'organisation d'une manifestation parallèle consacrée à la gestion « de la source à la mer » (en virtuel, le 7 juillet 2022), en marge du Forum politique de haut niveau pour le développement durable (New York, du 5 au 7 et du 11 au 15 juillet 2022), et a invité les participants à y assister en ligne.

59. De nombreux pays ont salué les efforts déployés par la Convention sur l'eau pour renforcer ses travaux sur la gestion « de la source à la mer ». Une représentante de la Suisse a reconnu la pertinence de l'initiative, se référant aux récentes discussions de la Conférence des Nations Unies sur les océans de 2022 (Lisbonne, 23 juin-1^{er} juillet 2022). Les représentants de l'Allemagne, de l'Estonie, de la Finlande, de la Gambie, de la Hongrie, de la Namibie, du Sénégal, de la Slovaquie, de la Zambie et du Tchad, ainsi que ceux du Partenariat mondial pour l'eau ont reconnu la justesse et l'opportunité de ces activités et ont proposé divers sujets de discussion lors de l'atelier : surveillance de la biodiversité des rivières et des eaux côtières – y compris pour la protection des poissons migrateurs ; lutte contre la pollution et traitement des eaux usées ; gestion efficace des déchets solides et réduction de la pollution par les microplastiques dans les océans et les eaux douces ; continuité fleuve-mer et interactions eau-énergie ; aspects législatifs et institutionnels concernant la gestion « de la source à la mer ».

60. Les Groupes de travail ont également été informés des initiatives prises à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau 2022 (22 mars 2022), dont le thème était « Les eaux souterraines – rendre visible l'invisible », pour mettre en valeur à la fois l'expérience acquise dans le cadre de la Convention en matière de gestion des eaux souterraines transfrontières et la gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines transfrontières. Le représentant de la Slovénie a rendu compte d'une table ronde de haut niveau sur le thème « Les eaux souterraines et le changement climatique : l'interaction entre la politique, la science et l'innovation technologique », qui s'est tenue le 22 mars 2022 à l'Expo 2020¹² (Doubaï, Émirats arabes unis, 20-26 mars 2022).

61. Un représentant de l'UNESCO a présenté l'édition 2022 du Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau intitulé *Eaux souterraines : rendre visible l'invisible*¹³ et a décrit les défis et les opportunités associés au développement, à la gestion et à la gouvernance des eaux souterraines à travers le monde. Par ailleurs, l'UNESCO accueillera le Sommet d'ONU-Eau sur les eaux souterraines (Paris, 7-8 décembre 2022), dont l'un des objectifs est de contribuer à l'élaboration un message complet sur les eaux souterraines et les engagements connexes, qui sera transmis à la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023. Saluant le rapport mondial, les représentants de l'Allemagne et de l'Ouganda ont insisté sur la nécessité de renforcer davantage la coopération entre le Programme hydrologique intergouvernemental de l'UNESCO et la CEE afin de garantir les synergies.

62. Les Groupes de travail :

a) Se sont félicités des initiatives lancées pour promouvoir la gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines transfrontières ;

b) Ont chargé le secrétariat, avec les Parties chefs de file (Estonie et Slovénie), de préparer l'atelier mondial sur la gestion « de la source à la mer » en décembre 2022, et ont salué la coopération avec les partenaires dans le contexte de la planification et de l'organisation de cette manifestation ;

c) Ont souligné l'organisation de la Conférence des Nations Unies sur les océans (Lisbonne, 27 juin-1^{er} juillet 2022), appelant à une collaboration plus étroite avec la communauté des océans, y compris sa participation à l'atelier susmentionné.

C. Appui aux dialogues sur les politiques nationales portant sur la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau

63. Le Secrétariat, s'exprimant au nom des partenaires du groupement (CEE, OCDE, Agence autrichienne de l'environnement, Office international de l'eau de France et Agence autrichienne de développement), a informé les Groupes de travail des développements récents au titre des Dialogues sur les politiques nationales¹⁴ portant sur la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et l'approvisionnement en eau et l'assainissement, menés dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau et facilités par la CEE et l'OCDE.

64. Les partenaires ont mis en lumière les résultats obtenus par l'Initiative, les enseignements tirés et les activités futures proposées dans le cadre d'un nouveau programme intitulé « EU4Environment – Ressources en eau et données environnementales » pour le Partenariat oriental¹⁵ et au titre du projet régional de coopération entre l'Union européenne et les pays d'Asie centrale sur l'eau, l'environnement et les changements climatiques¹⁶.

¹² Prévus initialement du 20 octobre 2020 au 10 avril 2021, mais reprogrammés en raison de la pandémie de coronavirus (COVID-19).

¹³ Paris, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 2022.

¹⁴ Des informations détaillées sur les Dialogues sur les politiques nationales sont disponibles à l'adresse <https://unece.org/euwi-npds>.

¹⁵ Plus d'informations sur le programme sont disponibles à l'adresse www.facebook.com/EU4Envwaterdata.

¹⁶ Des informations détaillées sur le projet sont disponibles à l'adresse <https://wecoop.eu/>.

65 Les représentants de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan et de la République de Moldova se sont félicités de l'appui continu apporté par l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau, ont demandé sa poursuite et ont décrit les activités récentes et futures soutenues dans le cadre des Dialogues sur les politiques nationales. Ils ont présenté les réalisations et les résultats concrets dans les domaines de la planification stratégique des ressources en eau, les avancées sur la voie de la gestion intégrée des ressources en eau, les réformes juridiques et réglementaires, la planification de la gestion des bassins hydrographiques, la surveillance, la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et la révision des objectifs dans le cadre du Protocole sur l'eau et la santé. Ils ont insisté sur la nécessité de poursuivre ces travaux pour soutenir la réalisation des ODD et l'alignement continu des politiques de l'eau sur les normes et principes de l'Union européenne.

66. Un représentant du Partenariat mondial pour l'eau a communiqué aux participants des informations sur le réseau de praticiens de la gestion intégrée des ressources en eau, créé dans le cadre du Programme de soutien à la GIRE de l'ODD 6¹⁷. Ce réseau a facilité les échanges d'informations, d'expériences et de ressources entre les praticiens du monde entier, l'établissement de liens substantiels et les possibilités de collaboration avec les Dialogues sur les politiques nationales.

67. Les représentants de la Namibie, du Niger, du Nigeria et de la République-Unie de Tanzanie ont fait rapport des efforts déployés par leurs pays pour mettre en place des plateformes multipartites et intersectorielles de gestion intégrée des ressources en eau. Les intervenants ont exprimé leur intérêt pour la création ou le renforcement de dialogues nationaux et pour le partage d'expériences avec les plateformes de dialogues sur les politiques nationales déjà établies, notamment dans le cadre du suivi des progrès en matière de gestion intégrée des ressources en eau. La Secrétaire de la Convention a précisé que le secrétariat était en mesure de communiquer aux pays africains, à leur demande, des informations sur les Dialogues sur les politiques nationales.

68. Un représentant de l'Agence autrichienne de l'environnement a insisté sur l'importance d'instruments tels que les plateformes de Dialogues sur les politiques nationales et les conseils de bassins fluviaux et a confirmé la volonté de son organisation de collaborer dans le cadre du nouveau programme EU4Environment.

69. Les Groupes de travail :

a) Se sont félicités des progrès réalisés par les Dialogues sur les politiques nationales en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale ;

b) Ont remercié l'Union européenne pour son appui, en particulier son nouveau programme « EU4Environment – Ressources en eau et données environnementales » pour le Partenariat oriental ;

c) Ont encouragé l'Union européenne et les autres donateurs à poursuivre leur soutien financier aux travaux des Dialogues sur les politiques nationales, en particulier en Asie centrale.

VI. Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières

70. Les Coprésidents de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat, M^{me} Sibylle Vermont (Suisse) et M. Niels Vlaanderen (Pays-Bas), ont rendu compte de l'avancement des activités et des plans, notamment :

- Des principaux résultats de la sixième réunion du Réseau mondial des bassins menant des activités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques (Genève, 25 avril 2022). L'Organisation du traité de coopération amazonienne a récemment rejoint le Réseau mondial.

¹⁷ www.gwptoolbox.org/group/18/about.

- Des contributions de l'Équipe aux processus mondiaux, notamment à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (Glasgow, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, 31 octobre - 12 novembre 2021) et à la septième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe (Bali, Indonésie, 23-28 mai 2022), avec une manifestation parallèle « Gouvernance des risques climatiques et technologiques dans les masses d'eau transfrontières » le 27 mai 2022.
- Des activités sur l'adaptation aux changements climatiques prévues dans le programme de travail 2022-2024.

71. La représentante de l'Égypte a souligné que l'eau était l'une des priorités de la prochaine vingt-septième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (Charm el-Cheikh, Égypte, 6-20 novembre 2022) et a invité les participants à promouvoir le rôle clef de l'eau pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, à l'instar de l'initiative AWARE (Action for Water Adaptation and Resilience), du Pavillon de l'eau et du climat ou encore de la Journée de l'eau.

72. Un représentant du RIOB s'est félicité du partenariat solide noué avec les organes créés en application de la Convention sur l'eau à propos de l'adaptation transfrontière aux changements climatiques, appelant les participants à insister, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023, sur la nécessité de renforcer la gestion des bassins afin de relever les défis climatiques et d'atteindre l'ODD 6.

73. Le représentant du Burkina Faso, s'exprimant également au nom de l'Autorité du bassin de la Volta, a précisé que des activités de gestion adéquate des inondations et des sécheresses contribuaient à une meilleure adaptation aux changements climatiques dans le bassin de la Volta.

74. Le représentant du secrétariat de la Commission internationale pour la protection du Danube a insisté sur le renforcement des capacités du Réseau mondial des bassins menant des activités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques, afin de prendre en compte cette adaptation dans la planification et l'élaboration de documents d'orientation pour le bassin du Danube. Il a précisé que la mise à jour 2021 du plan de gestion du bassin du Danube intégrait les effets des changements climatiques en tant que nouvelle question importante touchant à la gestion de l'eau.

75. La représentante de l'Espagne a remercié l'Égypte pour sa promotion de l'eau dans le cadre de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC et la Convention sur l'eau pour avoir facilité l'échange d'expériences sur l'adaptation aux changements climatiques.

76. Le représentant de la Banque mondiale a rappelé l'utilité de la coopération avec la Convention pour renforcer les capacités de préparation de projets d'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières qui soient susceptibles d'être financés.

77. Les représentants de la Guinée-Bissau et de l'Ouganda ont insisté sur le soutien à accorder aux activités d'adaptation aux changements climatiques dans les bassins aquifères. Le représentant ougandais a encouragé les autres bassins à rejoindre le Réseau mondial des bassins menant des activités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques et à profiter des échanges d'expériences qui s'y tiennent. Le représentant du Nigeria a sollicité une aide pour l'adaptation aux changements climatiques et la restauration du bassin du lac Tchad. Le représentant de la Guinée-Bissau a également demandé un soutien urgent pour relever les défis de la gestion des eaux souterraines engendrés, entre autres, par les changements climatiques.

78. Les Groupes de travail :

a) Ont accueilli avec satisfaction les résultats de la sixième réunion du Réseau mondial des bassins menant des activités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques (Genève, 25 avril 2022) ;

b) Se sont félicités des progrès réalisés au sein du Réseau mondial des bassins menant des activités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques et ont encouragé d'autres bassins transfrontières à rejoindre ce Réseau ;

c) Ont salué l'organisation du prochain Atelier mondial sur l'eau, l'agriculture et les changements climatiques (Genève, 17-18 octobre 2022), suivi de la treizième réunion de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat (Genève (hybride), 19 octobre 2022) ;

d) Ont encouragé les pays à intégrer l'eau et la coopération transfrontière dans la lutte contre les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe au niveau national, par exemple en mettant en œuvre des contributions déterminées au niveau national et des plans d'adaptation nationaux, lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (Charm el-Cheikh, Égypte, 6-20 novembre 2022) et d'autres processus relevant de la CCNUCC et du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.

VII. Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et au titre de la Convention

79. Le Coprésident du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau s'est félicité de la préparation, par plusieurs organisations régionales, de rapports régionaux basés sur l'analyse des rapports nationaux relatifs à l'indicateur 6.5.2 des ODD dans le cadre du deuxième cycle de rapports achevé en 2021. Le représentant de la CESAO a présenté le rapport *Transboundary Cooperation in Arab States: Second Regional Report on SDG Indicator 6.5.2*¹⁸ et a souligné le nombre grandissant de pays présentant des rapports, l'amélioration de la qualité des informations contenues dans ces rapports nationaux et l'importance des eaux souterraines dans la région. Il a insisté sur les principales réalisations régionales, notamment le soutien financier aux activités conjointes et l'amélioration de la gestion de l'eau, mais aussi sur les problèmes : contraintes de ressources, manque de données et d'informations et difficultés d'échange. L'orateur a souligné que la CESAO était en mesure d'aider les pays à améliorer leurs connaissances et leur coopération dans le domaine des eaux transfrontières.

80. La représentante de l'Espagne a fait savoir que la Conférence ibéro-américaine des responsables de l'eau avait préparé un rapport sur l'indicateur 6.5.2 des ODD pour la région ibéro-américaine¹⁹, qui sera présenté lors de la cinquième réunion InterCODIA (Cartagena de Indias, Colombie, 27-29 juillet 2022). Ce rapport régional rassemble les expériences de coopération en matière de gestion des eaux transfrontières entre les pays ibéro-américains, recense les possibilités d'amélioration et formule des recommandations sur la diplomatie de l'eau, le financement, l'efficacité des dispositions opérationnelles et le renforcement des capacités. Le rapport complète la conclusion de l'analyse régionale sur l'indicateur 6.5.1 des ODD²⁰. En outre, l'orateur a fait part de l'intention de la Conférence ibéro-américaine des responsables de l'eau d'évaluer les défis et les opportunités dans le secteur de l'eau grâce à des analyses croisées pour les différentes cibles de l'objectif de développement durable 6.

81. Le Coprésident du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau a évoqué la préparation d'un rapport similaire pour la région Afrique par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et s'est félicité des conclusions régionales²¹.

82. Les représentants du secrétariat de la CEE et de l'UNESCO ont rappelé les résultats du deuxième cycle de suivi de l'indicateur 6.5.2 des ODD et le recours aux données

¹⁸ Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), E/ESCWA/CL1.CCS/2021/TP.10 (Beyrouth, 2022).

¹⁹ *Informe Final: Cooperación en Materia de Gestión de Aguas Transfronterizas en el Marco de los ODS y del Indicador 6.5.2* (Rapport final : Coopération sur la gestion des eaux transfrontières dans le cadre des ODD et de l'indicateur 6.5.2) (2022).

²⁰ *Análisis del Indicador 6.5.1.: Grado de Aplicación de la Gestión Integrada de los Recursos Hídricos en los Países del Ámbito Iberoamericano* (Analyse de l'indicateur 6.5.1 : Niveau de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau dans les pays ibéro-américains) (2022).

²¹ *Progress on Transboundary Water Cooperation in Africa: Accelerating Progress on Transboundary Water Co-operation to achieve SDG Indicator 6.5.2*.

communiquées dans le cadre des processus mondiaux et régionaux. Ils ont par ailleurs présenté les progrès accomplis dans la mise au point d'un système de rapports en ligne, ont exposé les révisions mineures du modèle de rapport, notamment pour y inclure les aspects liés au genre, et ont rendu compte des activités prévues dans la perspective du troisième cycle de rapports en 2023, la date limite de présentation des rapports étant fixée au 30 juin 2023. Les intervenants ont insisté sur l'impératif d'harmoniser et de coordonner les rapports nationaux de pays voisins en vue du prochain exercice d'établissement des rapports.

83. La représentante du Chili a souligné l'intérêt de cet exercice d'établissement de rapport, qui a permis au Chili et à l'Argentine d'organiser des réunions de travail afin d'apporter des réponses coordonnées, et d'inscrire la question à l'ordre du jour politique national.

84. Le représentant de l'Autriche a exprimé son soutien au développement du système de rapport en ligne et a fait part du souhait de son pays de le tester dans sa phase pilote.

85. Les représentants du Maroc, du Sénégal et du Partenariat mondial pour l'eau ont insisté sur la synergie à assurer dans l'établissement de rapports relatifs aux indicateurs 6.5.1 et 6.5.2 des ODD.

86. Un représentant du secrétariat de la CEE a rappelé, en réponse à une question du représentant du Sénégal, que la deuxième section du modèle de rapport permettait de fournir des informations détaillées sur les progrès accomplis.

87. Le représentant de l'Ouganda a appelé à poursuivre la promotion du *Guide pour l'établissement de rapports au titre de la Convention sur l'eau et en contribution à l'indicateur 6.5.2 des ODD* (ECE/MP.WAT/60), qui peut aider les pays à s'engager davantage dans le prochain exercice d'établissement de rapport.

88. Le représentant du Burkina Faso a demandé des éclaircissements sur certains termes techniques figurant dans la version française du modèle de présentation des rapports.

89. Les Groupes de travail :

a) Ont invité les pays à mettre à profit ces rapports pour améliorer leur coopération transfrontière, par exemple en fixant des cibles au niveau national ou à l'échelle des bassins, notamment en prévision de la Conférence des Nations Unies sur l'eau 2023 ;

b) Se sont félicités des rapports régionaux des États arabes préparés par la CESAO et des projets élaborés par la Conférence ibéro-américaine des responsables de l'eau pour la région ibéro-américaine et par la CEA pour l'Afrique. Ils ont invité les partenaires, tels que les commissions économiques régionales, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ou les organismes de bassin, à profiter du processus d'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD pour poursuivre le renforcement des capacités sur cet indicateur et permettre éventuellement une analyse commune des rapports au niveau régional ;

c) Ont chargé le secrétariat et l'UNESCO de mettre en place un système d'établissement de rapports en ligne, avec si possible un essai pilote à l'occasion du troisième cycle de rapports ;

d) Ont chargé le secrétariat, en coopération avec l'UNESCO et en consultation avec le Bureau, d'apporter des modifications mineures au modèle de rapport pour le troisième cycle, afin d'y intégrer une perspective de genre, conformément au paragraphe 17 de la Décision IX/2 relative à la présentation des rapports (ECE/MP.WAT/63/Add.2), et de clarifier certains points, sur la base de l'expérience acquise lors du deuxième cycle ;

e) Ont demandé aux Parties de soumettre leurs rapports nationaux au titre du troisième cycle avant le 30 juin 2023, et ont invité tous les pays partageant des eaux transfrontières à soumettre leur troisième rapport relatif à l'indicateur 6.5.2 des ODD avant cette même date à l'UNESCO et à la CEE ;

f) Ont encouragé les pays à coordonner leurs réponses avec leurs rapports nationaux au niveau du bassin avec les pays riverains, dans le cadre d'organes conjoints ou d'organisations régionales.

VIII. Partenariats, communication et gestion des connaissances

A. Préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023

90. Les représentants du Tadjikistan et des Pays-Bas, les coorganisateur de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable », 2018-2028 (New York, 22-24 mars 2023)²², ont informé les Groupes de travail de l'avancée du processus préparatoire à la Conférence, notamment de la deuxième Conférence sur la Décennie d'action sur l'eau de Douchanbé (Douchanbé, 6-9 juin 2022). Ils ont souligné les modalités de contribution à la Conférence 2023, par exemple via les plénières, les dialogues interactifs, les événements spéciaux, les manifestations parallèles, les expositions et les actions culturelles. Les coorganisateur ont également détaillé le projet de programme d'action pour l'eau, un ensemble d'engagements volontaires qui seront présentés lors de la conférence, et ils ont invité tous les acteurs intéressés à soumettre leurs propres engagements et à participer à la conférence à haut niveau. Les orateurs ont par ailleurs répondu aux questions concernant les prochains événements du processus préparatoire.

91. Un représentant de l'Autriche a présenté les résultats de la réunion régionale paneuropéenne préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 (Genève, 12-13 avril 2022) organisée par la CEE. Un représentant de la CESAO a rendu compte des résultats de la réunion régionale arabe préparatoire à l'examen approfondi à mi-parcours des actions relatives à la Décennie internationale d'action sur l'eau (Beyrouth, 18-19 mai 2022). Un représentant de la CEA a exposé les résultats de la consultation régionale africaine sur l'examen approfondi à mi-parcours des actions relatives à la Décennie internationale d'action sur l'eau pour le développement durable, 2018-2028 (Addis-Abeba (hybride), 13-14 juin 2022). Un représentant d'ONU-Eau a détaillé son soutien de la Conférence et a rappelé le Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'ODD 6, ainsi que l'Initiative pour le suivi intégré de l'ODD 6.

92. Un représentant de la Suisse a souligné que des feuilles de route nationales sur l'eau jusqu'en 2030 constitueraient un résultat fort utile de la prochaine conférence et que la coopération dans le domaine des eaux transfrontières pourrait y être évoquée. Un représentant de la République-Unie de Tanzanie a souligné l'importance de la Conférence pour la sensibilisation aux questions relatives à l'eau. Un représentant de la Zambie a précisé que l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des ODD était déterminant pour éclairer les actions à mener dans le futur et a invité tous les participants à se projeter au-delà de 2030, en insistant sur le rôle du financement et de l'innovation. Un représentant de la Finlande a exposé les priorités de son pays pour la Conférence, notamment l'eau et la paix ainsi que la nécessité d'une coopération dans la gestion des eaux transfrontières, soulignant le rôle des organes créés en application de la Convention sur l'eau dans la promotion de ce thème de la Conférence. Une représentante de l'Espagne a convenu de la nécessité d'élaborer des feuilles de route nationales sur l'eau et a mis en exergue les travaux des organes créés en application de la Convention sur l'eau. Les représentants de l'Espagne, de la Finlande, de la Suisse et de la Zambie se sont prononcés en faveur de la création d'un poste d'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'eau.

93. Les Groupes de travail :

a) Ont invité les pays à promouvoir la coopération dans la gestion des eaux transfrontières et ses résultats au cours du processus préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 et durant celle-ci. Ils les ont par ailleurs incités à souligner, à cet égard, le rôle des organes créés en application de la Convention sur l'eau, plateforme intergouvernementale essentielle et un forum au sein du système des Nations Unies permettant de traiter des questions relatives aux eaux transfrontières ;

²² Voir <https://sdgs.un.org/conferences/water2023>.

b) Ont encouragé les pays à présenter des engagements volontaires et proposer des actions concrètes en matière la coopération dans la gestion des eaux transfrontières à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023.

B. Coopération avec ONU-Eau, les partenaires mondiaux et régionaux et d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement

94. Le Coprésident du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau s'est félicité de la valeur ajoutée essentielle des partenariats et de la collaboration avec les partenaires mondiaux et régionaux, qui permettent de renforcer la coopération dans le domaine des eaux transfrontières à travers le monde et de promouvoir la sensibilisation à la Convention et à ses principes ainsi que leur mise en œuvre.

95. Un représentant du Partenariat mondial pour l'eau a réaffirmé l'engagement de son organisation à soutenir la quasi-totalité des domaines d'activité du programme de travail des organes créés en application de la Convention sur l'eau pour 2022-2024.

96. Un représentant de la Hongrie, s'exprimant au nom du Vice-Président du Protocole sur l'eau et la santé, a rendu compte des préparatifs de la sixième session de la Réunion des Parties au Protocole (Genève, 16-18 novembre 2022) et de la coopération avec la Convention. Un représentant de l'Allemagne a encouragé l'utilisation de la Feuille de notation concernant l'équité en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement²³ développée dans le cadre du Protocole, un outil particulièrement utile pour établir un état des lieux de la situation de l'accès à l'eau, notamment pour les groupes vulnérables.

97. Les Groupes de travail :

a) Ont encouragé les pays et les partenaires à promouvoir la Convention sur l'eau chaque fois que cela est possible ou approprié ;

b) Ont invité les pays et les organisations à participer à la sixième session de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé et ont encouragé la poursuite de la coopération entre la Convention et le Protocole.

C. Communication et gestion des connaissances

98. Le secrétariat a rendu compte des activités de communication, notamment la publication du bulletin d'information périodique, la mise à jour du site Web, la couverture des médias sociaux, l'élaboration d'un package destiné aux médias sociaux, les communiqués de presse, les articles et la réalisation de vidéos.

99. Le Coprésident a rappelé les principales responsabilités des points de contact, définies de façon détaillée au paragraphe 6 de la décision VIII/2 sur la désignation et les responsabilités des points de contact (voir ECE/MP.WAT/54/Add.2), et a invité les Parties et les autres pays à communiquer des informations à jour concernant la désignation de leurs points de contact, si nécessaire.

100. Les Groupes de travail :

a) Ont demandé aux Parties qui n'avaient pas encore officiellement désigné un point de contact d'y remédier dans les meilleurs délais, conformément à la décision VIII/2 ;

b) Ont encouragé les pays non-Parties qui n'avaient pas encore officiellement désigné un point de contact à le faire dès que possible.

²³ Voir *The Equitable Access Score-card: Supporting Policy Processes to Achieve the Human Right to Water and Sanitation* (ECE/MP.WH/8).

IX. Centre international d'évaluation de l'eau

101. La représentante du Centre international d'évaluation de l'eau, l'organe collaboratif de la Convention, a rendu compte des avancées dans la mise en œuvre du programme de travail du Centre pour 2022-2024. Dans le cadre d'un projet soutenu par l'Union européenne et visant à prévenir et combattre la pollution accidentelle dans le bassin du Syr-Daria, des études analysant les sources potentielles de pollution et les risques de pollution accidentelle ont été finalisées au début de 2022. Un atelier régional de formation destiné à améliorer les services hydrométéorologiques en Asie centrale a été organisé avec le soutien du Gouvernement slovaque et de l'Union européenne (Bratislava, 10-11 novembre 2021). Les activités prévues incluent un voyage d'étude consacré à la sécurité des barrages ainsi que des ateliers régionaux sur la surveillance, l'évaluation et la répartition des ressources en eau.

102. Les Groupes de travail se sont félicités des activités menées par le Centre international d'évaluation de l'eau au cours de la période 2021-2022 et ont remercié le Kazakhstan pour le soutien apporté au Centre.

X. Ressources allouées à l'exécution du programme de travail

103. La Secrétaire de la Convention a présenté le rapport provisoire sur les contributions et dépenses de janvier à décembre 2021 (ECE/MP.WAT/WG.1/2022/4-ECE/MP.WAT/WG.2/2022/4), rappelant les cibles à atteindre pour un financement plus durable et plus prévisible des travaux à mener au titre de la Convention, telles qu'adoptées par la décision IX/3 (ECE/MP.WAT/63/Add.2). Elle a souligné la tendance positive en ce qui concerne le respect de ces cibles, avec un nombre croissant de Parties finançant le programme de travail et de contributions non affectées, ne nécessitant pas de rapports individuels. Elle a cependant aussi expliqué que les contributions avaient globalement diminué et a appelé à inverser cette tendance pour combler l'écart actuel entre les recettes et les dépenses.

104. Les représentants de l'Allemagne, de l'Azerbaïdjan, de la Finlande, de la France, de la Hongrie, du Luxembourg, de la Slovénie et de la Suisse ont fait état de l'engagement continu de leurs pays à soutenir financièrement la Convention. Le représentant de l'Union européenne a confirmé une importante contribution à venir pour favoriser la sensibilisation et l'adhésion à la Convention. Un représentant de la Pologne a indiqué que son pays avait commencé à verser des contributions à la Convention conformément à la décision IX/3. Le représentant du Kazakhstan a fait état de la contribution de son pays par le financement du Centre international d'évaluation de l'eau et de ses activités.

105. Les représentants de la Finlande, du Ghana, de la Hongrie et du Sénégal ont évoqué leurs contributions en nature pour soutenir la mise en œuvre des activités. En outre, les représentants du Ghana et du Sénégal ont mentionné les efforts actuellement déployés par leurs pays pour mobiliser des contributions financières.

106. Le représentant du Cameroun a évoqué la possibilité de recevoir une estimation de la contribution attendue d'un pays sur la base de son produit intérieur brut (PIB). La Secrétaire de la Convention a précisé que les contributions étaient volontaires, mais que le secrétariat était en mesure de fournir des indications par le biais d'une estimation basée sur le barème des quotes-parts de l'ONU²⁴.

107. Les Groupes de travail :

a) Ont exprimé leur gratitude à l'ensemble des donateurs qui soutiennent la mise en œuvre du programme de travail des organes créés en application de la Convention ;

b) Ont invité les Parties, les non-Parties et les autres donateurs à fournir des ressources financières, si possible sans affectation spéciale, conformément à la décision IX/3 sur les cibles à atteindre pour un financement plus durable et plus prévisible des travaux à mener au titre de la Convention.

²⁴ A/RES/76/238.

XI. Programme de travail en cours pour 2022-2024

108. La Secrétaire de la Convention a présenté les progrès globaux enregistrés dans la mise en œuvre du programme de travail pour 2022-2024, en particulier dans les domaines qui n'ont pas été détaillés au cours de la réunion, dont des activités relevant du financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, de la répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière ainsi que de l'eau et des accidents industriels.

XII. Date et lieu des prochaines réunions des Groupes de travail

109. Le Coprésident a précisé les dates prévues pour les prochaines réunions :

- Du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau (Genève, 19-21 juin 2023).
- Du Groupe de travail de la surveillance et l'évaluation (Genève, 17-18 octobre 2023).

110. Les Groupes de travail ont remercié l'Estonie, et plus particulièrement son Ministère de l'environnement, pour l'accueil de la réunion et sa chaleureuse hospitalité à l'égard de l'ensemble des délégués.

XIII. Manifestation organisée à l'occasion du trentième anniversaire de la Convention sur l'eau

111. Le 30 juin 2022, une manifestation spéciale a été organisée pour célébrer le trentième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention. Elle a débuté par les allocutions de bienvenue de M. Meelis Münt (Secrétaire général, Ministère estonien de l'environnement), de M^{me} Jaana Husu-Kallio (Secrétaire permanente, Ministère finlandais de l'agriculture et des forêts) et de M. Dmitry Mariyasin (Secrétaire exécutif adjoint de la CEE). Les intervenants de haut niveau ont souligné l'importante contribution des organes créés en application de la Convention au renforcement de la coopération transfrontière sur le terrain et à l'inscription de ce thème parmi les priorités internationales. La manifestation a été principalement modérée par M. Johannes Tralla (journaliste, radio-télévision publique estonienne).

112. Certains anciens Présidents de la Réunion des parties ont apporté leur témoignage au cours de l'événement, notamment : M^{me} Lea Kauppi (Finlande, 1998–2000), M. Carel de Villeneuve (Pays-Bas, 2001–2003), M^{me} Heide Jekel (Allemagne, 2007–2009), M^{me} Sibylle Vermont (Suisse, 2010–2012), M. Massimo Cozzone (Italie, 2013–2015) et M. Péter Kovács (Hongrie, 2016–2018). M. Arsen Zhakanbayev représentait le Kazakhstan, qui avait présidé la Convention en 2019-2021. L'histoire de la Convention, telle que relatée par ses anciens présidents, a illustré l'évolution de cet instrument au cours des trois décennies et a mis en évidence les étapes importantes du processus.

113. Le secrétariat a présenté la nouvelle publication *La Convention sur l'eau : 30 ans d'effets positifs et de réalisations sur le terrain* (ECE/MP.WAT/69).

Rétrospective : 30 années d'application de la Convention sur l'eau

114. Dans le premier panel, « Améliorer la gestion de l'eau : Avantages économiques, sociaux et environnementaux de l'application de la Convention sur l'eau », un représentant du Luxembourg a fait part des enseignements tirés de la coopération au sein de la Commission internationale pour la protection du Rhin, où la mise en œuvre de programmes d'action ambitieux qui a permis de faire progresser l'écologie, la qualité de l'eau, la protection contre les inondations et l'adaptation aux changements climatiques. Un représentant du Ghana, pays devenu récemment Partie à la Convention, a décrit les actions déployées par son pays pour appliquer la Convention sur l'eau sur la base du plan national d'application. Une représentante de la Suède a fait part de l'expérience de coopération bilatérale avec la Finlande concernant la rivière Torne, soulignant combien les deux exercices d'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD et au titre de la Convention sur

l'eau avaient facilité la compréhension commune entre pays voisins. Une représentante de l'Espagne a décrit la coopération avec le Portugal dans le cadre de l'Accord de coopération de 1998 pour la protection des eaux et l'aménagement hydraulique durable des bassins hydrographiques hispano-portugais (Convention d'Albufeira), s'agissant du régime d'écoulement de l'eau, de la gestion coordonnée des événements climatiques extrêmes, de la planification de la gestion des bassins hydrographiques, de la gouvernance et de la participation du public. Un représentant de la Commission internationale pour la protection du Danube a souligné les résultats enregistrés à l'échelle du bassin dans la réduction de la pollution, la gestion des risques d'inondation et la coopération intersectorielle, grâce à des actions concertées menées dans le bassin du Danube. Les intervenants ont insisté sur le rôle déterminant du partage de données et d'informations dans un contexte transfrontière, ainsi que sur l'importance de la mise en place d'organes communs efficaces, comme l'exige la Convention sur l'eau.

115. Dans le deuxième panel, « Renforcer la confiance : L'intégration régionale, la paix et la stabilité promues par l'application de la Convention sur l'eau », un représentant de l'Azerbaïdjan a exposé de quelle manière l'adhésion à la Convention sur l'eau avait stimulé les réformes dans le secteur national de l'eau. Un représentant de la Commission européenne a décrit le rôle et les mécanismes de la Directive-cadre européenne sur l'eau²⁵ dans la promotion de la coopération en matière d'eaux transfrontières, soulignant l'intérêt de la Convention sur l'eau pour la coopération dans les bassins partagés avec des pays non membres de l'UE. Un représentant de la Guinée-Bissau a évoqué l'aide apportée par le secrétariat de la Convention et les partenaires au développement de la coopération dans le bassin aquifère transfrontière sénégal-mauritanien. Un représentant du Tchad, premier pays africain Partie à la Convention sur l'eau, s'est félicité du soutien apporté à son pays à travers des activités de renforcement des capacités, ainsi que des efforts favorisant la coopération bilatérale avec le Cameroun. Une représentante de la Commission interétatique pour la coordination de l'eau en Asie centrale a mis l'accent sur la contribution des organes créés en application de la Convention à la coopération dans la gestion des eaux transfrontières dans la sous-région. Elle a également insisté sur le rôle des femmes dans le développement de la Convention. Un représentant de la Banque mondiale a exposé le soutien de la Banque aux projets des organismes de bassin et des communautés économiques régionales, soulignant que le fait pour les pays d'être Parties à la Convention était manifestement un argument positif pour l'obtention d'une aide de la Banque. La discussion a porté entre autres sur la nécessité d'un financement durable et d'un renforcement des capacités afin de faire de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières un véritable vecteur d'intégration régionale.

L'avenir : les prochaines étapes de la Convention sur l'eau ?

116. M. Antti Rautavaara (Ministère finlandais des affaires étrangères) a animé le troisième panel, consacré aux problèmes et perspectives liés à la Convention sur l'eau. Le Président de la Réunion des Parties a attiré l'attention sur les possibilités qui s'offrent à la Convention de jouer un rôle plus important dans le renforcement de la gestion « de la source à la mer » et dans l'intégration des principes de l'économie circulaire à la gestion des eaux transfrontières. Un représentant de la Slovénie a rappelé les défis futurs recensés dans la publication *La Convention sur l'eau : 30 ans d'effets positifs et de réalisations sur le terrain*, tout en énumérant d'autres difficultés telles que la consultation des parties prenantes, la participation des jeunes et le développement des activités menées au titre de la Convention en Asie et en Amérique latine. Un représentant du Sénégal a émis l'idée de susciter l'adhésion de nouveaux pays, en invitant par exemple des personnalités au plus haut niveau politique à plaider en faveur de la Convention. L'orateur a salué la qualité des interactions entre les différents organes de gouvernance de la Convention, a suggéré de renforcer la structure institutionnelle de celle-ci et de développer les capacités des points de contact.

²⁵ Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, *Journal officiel de l'Union européenne*, L 327 (2000), p. 1 à 73.

117. Dans une déclaration préenregistrée, le Ministre fédéral nigérian des ressources en eau a fait part de la détermination de son pays à adhérer à la Convention et décrit l'état d'avancement du processus d'adhésion. Un représentant de la République dominicaine a souligné que son pays était résolu à devenir Partie à la Convention et a encouragé d'autres pays de la sous-région à faire de même. Un représentant de l'UNESCO a mis en évidence la nécessité d'accorder une plus grande attention aux eaux souterraines et a détaillé la nouvelle initiative d'ONU-Eau pour le renforcement des capacités dans le cadre de l'ODD 6²⁶. Cette initiative, coordonnée par l'ONU-Eau, l'UNESCO et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, a pour objectif de développer les capacités dans le secteur de l'eau. Un représentant du Partenariat mondial pour l'eau a souligné l'utilité du soutien entre pairs dans le contexte de la Convention.

Session interactive

118. Répartis en petits groupes, les participants ont engagé une réflexion sur l'avenir de la Convention sur l'eau. Tous se sont accordés sur la nécessité d'intensifier les efforts pour mettre en place et renforcer des accords spécifiques et les institutions conjointes de coopération, qui constituent la véritable épine dorsale de cet instrument. Les outils et mécanismes existants créés au titre de la Convention sont hautement appréciés, mais de nouvelles approches et certaines adaptations méthodologiques sont indispensables pour relever les défis actuels et émergents, notamment les changements climatiques, les phénomènes météorologiques extrêmes, la résilience et la réponse postpandémie, la perte de biodiversité, la pollution, la pollution plastique, l'eau et la paix, les migrations et les déplacements.

119. Les participants ont souligné qu'il convenait à l'avenir de renforcer l'intersectorialité par une plus grande implication d'autres secteurs dans les travaux menés dans le contexte de la Convention, par une meilleure intégration des eaux souterraines et des eaux de surface, par la promotion de l'approche « de la source à la mer » et par la poursuite des travaux sur la répartition des ressources en eau. Une autre voie envisagée pour relever les défis pourrait consister à nouer des liens avec les communautés économiques régionales et d'autres organisations régionales, les organismes de bassins fluviaux, d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (par exemple, par la création de groupes d'experts conjoints) et à mobiliser davantage les autres commissions régionales de l'ONU.

120. Le renforcement de l'action au niveau politique est considéré comme essentiel pour l'avenir, avec des suggestions spécifiques telles que le recours à des « champions » et des ambassadeurs régionaux chargés de promouvoir la Convention, la mise à profit du leadership de certains pays pour convaincre leurs riverains d'adhérer à la Convention, et l'optimisation du travail des organes créés en application de la Convention en tant que plateforme de médiation. Il serait par ailleurs important d'effectuer un travail plus technique dans le cadre de la Convention pour dégager une volonté politique de coopération, notamment dans les domaines de l'économie circulaire, des eaux souterraines, de la surveillance et de l'échange de données. Les capacités devraient par ailleurs être renforcées, s'agissant notamment des mécanismes de résolution des conflits et la diplomatie de l'eau.

121. L'inclusivité des activités menées au titre de la Convention devraient être améliorée pour garantir la participation de tous les acteurs, notamment des jeunes, l'intégration de la perspective de genre et susciter l'intérêt de projets de recherche. Il est important, pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention, de trouver des moyens d'associer le secteur privé et de mobiliser davantage de partenaires. Les travaux sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et, plus généralement, les actions menées dans le cadre de la Convention, bénéficieraient ainsi d'outils et de mécanismes novateurs.

122. Les participants ont pris conscience des futurs défis et opportunités liés à la transformation de la Convention en un traité mondial. Il sera essentiel d'améliorer la communication sur cette envergure mondiale de la Convention et de sensibiliser davantage

²⁶ UNESCO, *UN-Water SDG 6 Development Initiative (CDI)*, disponible à l'adresse <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000383743>.

les États membres de l'ONU à la possibilité qui leur est offerte d'y adhérer. Il convient d'étudier les possibilités de financement de l'application de la Convention, notamment la mobilisation des mécanismes du Fonds pour l'environnement mondial et, éventuellement, de futures contributions obligatoires.

123. Les participants ont insisté sur la nécessité de combiner les perspectives régionales et mondiales dans les travaux futurs. La consolidation du cadre institutionnel de la Convention a été considérée comme une orientation importante. Plusieurs suggestions ont été formulées à cet égard : création de groupes de travail thématiques supplémentaires, mise en place de groupes de travail régionaux, renforcement de la collaboration avec d'autres secteurs en utilisant l'approche « basée sur les interactions », ou encore meilleure répartition régionale des programmes de travail à l'avenir.

124. La clôture de la réunion a été prononcée le jeudi 30 juin 2022 à 17 h 30.
